

Question écrite du 09/10/2020

de FREDERIC André

à HENRY Philippe, Ministre du Climat, de l'Energie et de la Mobilité

La crise de la Covid-19 a occasionné des changements d'habitudes. Les Belges ont, pour la plupart, passé leurs vacances d'été en Wallonie. Des dizaines de villes de Wallonie ont été prises d'assaut par des milliers de touristes venant principalement des quatre coins de la Belgique.

Avec cet afflux de touristes, certaines villes ont constaté qu'elles n'étaient pas suffisamment équipées pour les accueillir dans des conditions optimales et assurer leur sécurité.

Un des gros problèmes soulevés était le manque de trottoirs et d'accotements dans certaines régions et zones. Les visiteurs et touristes ont, à certains moments, dû marcher sur les routes.

Monsieur le Ministre peut-il m'indiquer si des programmes existent pour aider et soutenir les communes à construire et aménager des trottoirs de qualité le long de ses routes régionales et communales afin d'assurer la sécurité des piétons ?

Réponse du 23/10/2020

de HENRY Philippe

Les aménagements de trottoirs le long des voiries régionales sont de la compétence de la région. Le nouveau Plan mobilité et infrastructures pour tous (PMIPT) permet de dégager des budgets à la fois pour les réseaux routiers secondaires et structurants, pour le réseau des voies hydrauliques, l'aménagement des transports en commun, les réseaux RAVeL et modes doux. Il amplifie très significativement la prise en compte des modes actifs et doux.

L'aménagement de trottoirs en fait partie dans le cadre par exemple de la sécurisation de traversées d'agglomération.

Le plan engage la Wallonie vers un plus grand respect de l'ensemble des usagers dans l'affectation des moyens alloués. 250mio€ sont ainsi prévus pour les modes actifs - cyclo et piétons.

Au niveau des voiries communales, la commune peut bénéficier de subsides régionaux pour les investissements inscrits dans les Plans d'investissements communaux. Il s'agit d'une priorité régionale indiquée aux communes lors de l'introduction de leurs projets. À l'heure actuelle, très peu de dossiers sont parvenus à nos services.

Il existe aussi d'autres sources de subsides qui permettent la réalisation de ces infrastructures (programme communal de développement rural par exemple). En outre, comme tout aménagement, elles peuvent également investir sur fonds propres.